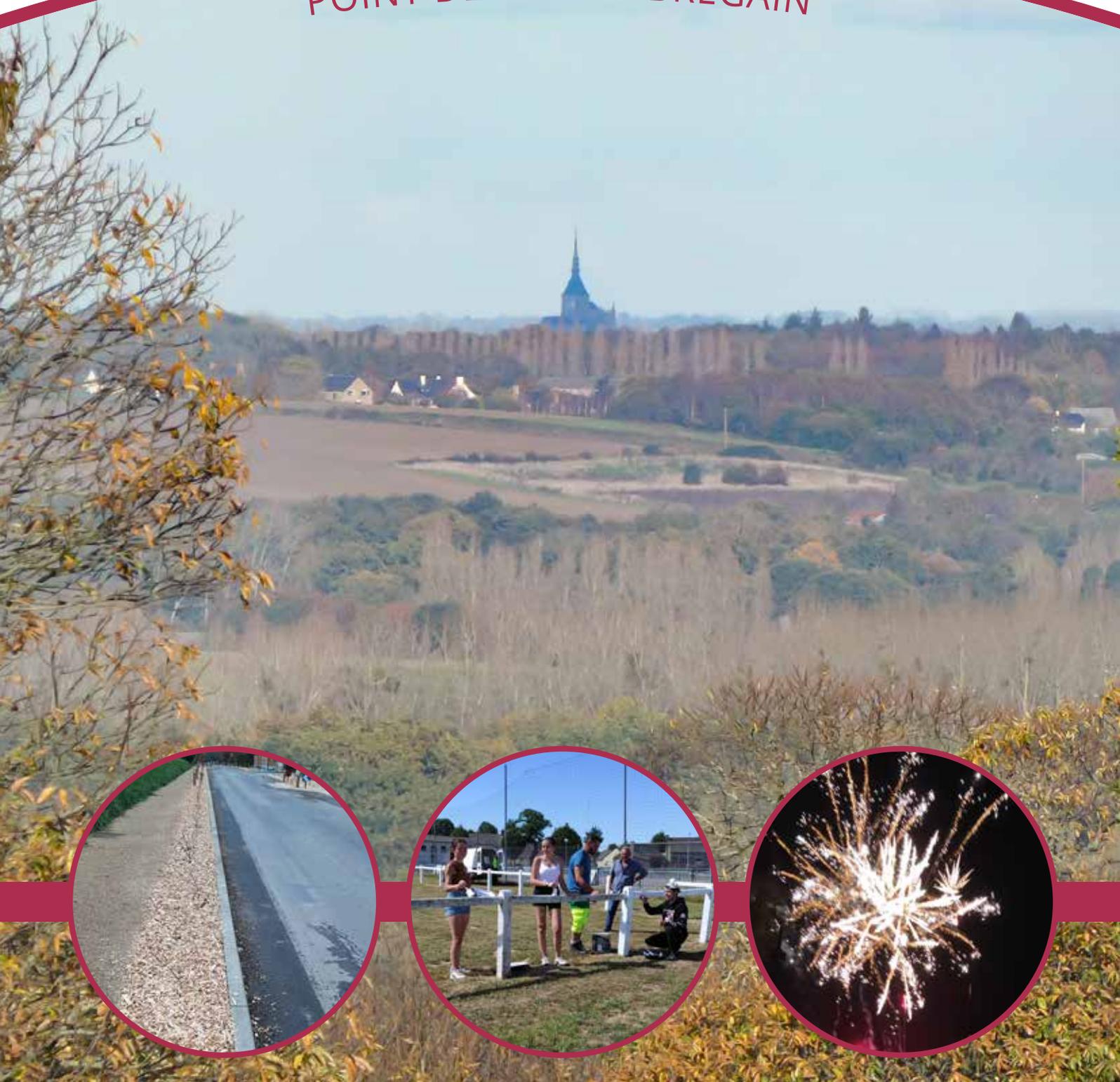


La Boussac en **BREF**

BULLETIN MUNICIPAL

POINT DE VUE DU BRÉGAIN



■	Le mot du maire	3
■	La vie municipale (délibérations du conseil municipal)	4
■	L'urbanisme	9
■	La vie communale	10
■	L'état civil	18
■	La vie associative	19
■	La médiathèque	28
■	Informations pratiques	29
■	SAGE	30
■	Histoire	32
■	Répertoire	34
■	Agenda	35



Mairie de LA BOUSSAC

13, rue du Mont-Saint-Michel

35120 LA BOUSSAC

Tél. 02 99 80 01 23

Email. : secretariat@laboussac.fr

Site internet : www.laboussac.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

Le mercredi 14h00 à 16h30

DELEGATIONS		PERMANENCES
Le Maire	Christine FAUVEL	
1 ^{er} adjointe	Annie DELÉPINE	Jeudi de 10h30 à 12h sur rendez-vous
2 ^{ème} adjoint	David VIGOUR	Mercredi de 14h à 15h sur rendez-vous
3 ^{ème} adjointe	Marie-France SEVESTRE	Mardi de 10h30 à 12h
4 ^{ème} adjoint	Jean-Luc OLLIVIER	Vendredi de 11h à 12h

Nouveaux habitants de LA BOUSSAC

N'oubliez pas de vous présenter en Mairie, munis de votre carte d'identité, livret de famille et justificatif de domicile afin que nous puissions vous informer sur vos diverses démarches (carte grise, inscription sur les listes électorales etc...).

Si vous déménagez, pensez également à nous prévenir de votre départ.

Responsable de la publication

M^{me} Christine FAUVEL - Maire

Comité de rédaction

M^{me} Annie DELÉPINE

M. Rodolphe DION

M^{me} Aurore GEDOUIN

M^{me} Fanny LEMENANT

M^{me} Nadège RICHEUX

M^{me} Marie France SEVESTRE

M. David VIGOUR

Mise en page et impression

Imprimerie Doloise

Crédits photos

La mairie - Les associations



Madame, Monsieur,

L'année 2022 s'achève, année riche en manifestations pour toutes les associations et pour notre plus grand plaisir. Mais malheureusement la guerre aux portes de l'Europe, la crise énergétique et l'urgence climatique sont bien présentes en cette fin d'année et impactent notre vie de tous les jours. Nous subissons tous l'augmentation du coût de l'énergie sur nos dépenses du quotidien tant sur le plan personnel que collectif.

Compte tenu de ce contexte nous devons être vigilants sur nos consommations. Nous devons tous être responsables et contribuer aux économies énergétiques. Nous avons pris la décision, en réunion de conseil, de réduire les plages horaires de l'éclairage public mais aussi de recentrer les illuminations de Noël au cœur de l'agglomération. La hausse des tarifs énergétiques entrainera obligatoirement des dépenses supplémentaires de fonctionnement que nous essaierons de maîtriser au mieux. Nous vous invitons donc à participer à cet effort dans les bâtiments communaux en veillant à une utilisation raisonnée du chauffage. Les dépenses alimentaires sont également impactées et nous serons probablement obligés de revoir les tarifs de cantine en début d'année 2023.

Les aléas climatiques de cette année doivent aussi nous interpeler. Nous avons dû faire face à d'importantes restrictions d'eau cet été qui nous ont conduits à prendre des mesures qui ont pu paraître draconiennes mais nécessaires et de plus conformes aux arrêtés préfectoraux. Nous devons prendre

conscience que nous avons la chance de profiter d'un cadre de vie agréable que nous devons protéger en étant respectueux de la nature et de ses ressources. Pour cela et pour pallier aux nouvelles restrictions, nous allons faire l'acquisition de réserves d'eau qui seront installées à l'atelier technique.

La rentrée scolaire 2022/2023 s'est effectuée avec un effectif stable et quelques changements au sein de l'équipe en charge du pôle maternel. Deux nouveaux enseignants et une nouvelle ATSEM ont rejoint notre collectivité. Nous leur souhaitons la bienvenue et une agréable année scolaire.

Les travaux de la rue des Lavandières sont achevés. L'aménagement paysager vient d'être réalisé pour offrir à terme un cheminement piétonnier sûr et agréable. Les travaux de curage et réfection de voiries prévus ont tous été réalisés lors de ce second semestre.

Notre projet d'aire de covoiturage en face du cimetière se concrétise et offrira à terme une trentaine de places. Celles-ci seront couvertes par des ombrières. Une borne de recharge électrique, un arrêt de bus et des sanitaires publics viendront compléter cet aménagement. Les travaux débuteront dans le courant du mois de janvier. Un chemin piétonnier prolongera cet aménagement pour permettre l'accès à une aire de jeux à proximité du terrain de foot. Ce dernier permettra de relier la rue de Fougères à la rue du Mont Saint Michel. Un espace détente pour tous, qui complétera l'offre du plateau multisports à destination des enfants comme des parents.

N'oublions pas non plus notre marché hebdomadaire qui malheureusement rencontre une baisse de fréquentation. C'est une offre de services complémentaires mais aussi un lieu de rencontres, d'échanges qui pourrait à terme disparaître malgré nos efforts et notre désir de le voir se pérenniser.

RESTONS SOLIDAIRES, A L'ECOUTE DES UNS ET DES AUTRES DANS CETTE PERIODE DIFFICILE MAIS AUSSI OPTIMISTES EN GARDANT L'ESPRIT DE FETE DE NOEL

BONNES FETES DE FIN D'ANNEE A TOUS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance conseil municipal
6 juillet 2022

Présents : Mme DELÉPINE Annie, M. VIGOUR David, Mme SEVESTRE Marie-France, M. OLLIVIER Jean-Luc, M. DION Rodolphe, M. LOIZEAU Cyrille, Mme RICHEUX Nadège, Mme LEMENANT Fanny, M. NOËL David et M. CHAPDELAINÉ Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme FAUVEL Christine a donné procuration à M. VIGOUR David, Mme COLLET Mireille a donné procuration à M. OLLIVIER Jean-Luc, M. RABOURT Jean-Luc a donné procuration à M. CHAPDELAINÉ Jérôme.

Absente excusée : Mme GÉDOUIN-ERARD Aurore.

Renouvellement du contrat de fourniture et livraison de repas pour la restauration collective

Madame DELÉPINE Annie, Adjointe en charge des Affaires Scolaires, rappelle au conseil municipal qu'un contrat a été signé en 2019 avec la Société CONVIVIO de Bédée (35) pour la fourniture et la livraison de repas pour le restaurant scolaire. Ce contrat ayant été signé pour une durée d'un an renouvelable deux fois, il y a lieu de le renouveler pour la période scolaire 2022/2023.

Madame DELÉPINE Annie présente ensuite au Conseil Municipal les prestations proposées par la société CONVIVIO en liaison chaude :

- Fourniture de 2 repas par semaine en 4 composantes au prix unitaire de 2,7459 € TTC et 2 autres repas en 5 composantes au prix unitaire de 2,8589 € TTC.

Les menus prendront en compte un élément issu de l'Agriculture Biologique par semaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le renouvellement du contrat de prestations de restauration collective auprès de la société CONVIVIO.

Tarifification sociale cantine scolaire 2022/2023

Considérant l'augmentation des dépenses d'énergie et des charges de personnel, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier la tarification sociale de la cantine

pour l'année scolaire 2022/2023 de la façon suivante :

- Tarif à 1 euro si le quotient familial est inférieur à 750 euros.
- Tarif à 3,60 euros si le quotient familial est compris entre 751 euros et 1 000 euros.
- Tarif à 3,70 euros si le quotient familial est supérieur à 1 001 euros.

Les familles devront fournir l'attestation du quotient familial et communiquer tout changement de situation au secrétariat de la mairie.

Tarifs vacances garderie 2022/2023

Madame DELÉPINE Annie, 1ère Adjointe, rappelle le tarif appliqué au service de garderie municipale : 0,85 € par demi-heure de présence au cours de l'année scolaire 2021/2022.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 2 abstentions (Mesdames RICHEUX Nadège et LEMENANT Fanny) décide de fixer à 0,90 € la demi-heure de vacation pour la garderie municipale pour l'année 2022/2023. Il est également précisé que ce service est gratuit au-delà de deux enfants d'une même famille.

Suppression régie d'avances « argent de poche »

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de dissoudre la régie d'avances « Argent de poche », les jeunes seront payés directement par virement bancaire.

Archivage des registres d'état civil antérieurs à 1903

Les registres d'Etat civil de la commune (les plus anciens datent de 1793) sont conservés dans les locaux de la mairie et ne bénéficient pas des conditions de conservation requises. La Direction des archives Départementales dispose d'un service de conservation requis.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander aux Archives départementales d'Ille et Vilaine de prendre en charge gratuitement les registres antérieurs à 1903 pour une conservation optimale.

Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants

Il est rappelé au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur

Séance conseil municipal 6 septembre 2022

dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune : soit par affichage, soit par publication sur papier ou soit par publication sous forme électronique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit d'assurer une publication complémentaire au site internet par affichage sur les panneaux extérieurs de la mairie.

Concours maisons fleuries – fixation des prix pour l'année 2022

Madame SEVESTRE Marie-France, 3ème Adjointe en charge du Cadre de vie, propose au Conseil Municipal de fixer le barème du concours des maisons fleuries.

Elle précise que l'évaluation est établie par un jury indépendant composé de personnes extérieures à la commune et ayant des connaissances dans le domaine des fleurs. De plus, Madame SEVESTRE Marie-France propose de maintenir le barème de notation de l'année précédente, soit une moyenne basée sur la note de 20.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Compte rendu des décisions du maire

Il est rendu compte des décisions du maire intervenues depuis le dernier conseil municipal :

- Renonciation au droit de préemption sur la parcelle à bâtir située 22 ter rue de la Gare

Présents : Mme FAUVEL Christine, Mme DELÉPINE Annie, M. VIGOUR David, Mme SEVESTRE Marie-France, M. OLLIVIER Jean-Luc, M. LOIZEAU Cyrille, Mme RICHEUX Nadège, Mme LEMENANT Fanny, M. NOËL David et M. CHAPDELAINÉ Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme COLLET Mireille a donné procuration à M. OLLIVIER Jean-Luc, M. DION Rodolphe a donné procuration à Mme SEVESTRE Marie-France et M. RABOURT Jean-Luc a donné procuration à M. CHAPDELAINÉ Jérôme.

Absente excusée : Mme GÉDOUIN-ERARD Aurore.

Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal en date du 6 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

Comptabilité – passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57

Considérant que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de La Boussac

Institution et ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient pour le calcul aux dotations des provisions aux créances douteuses à compter de l'exercice 2022, la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance avec un taux de 20 % et s'engage à actualiser annuellement le calcul et à inscrire au budget communal cette provision pour les prochains exercices.

Contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) – Convention Territoriale Globale (CTG) – approbation et conventionnement

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale initiée par la CAF, qui a pour objectif d'élaborer le

projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. La CTG se substitue aux Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), qui existaient auparavant. Elle vise notamment à harmoniser et simplifier les financements sur les champs de l'enfance et la jeunesse tout en maintenant les financements perçus dans le cadre du CEJ. Elle privilégie une démarche transversale et permet de faire émerger, à l'aide d'un diagnostic partagé entre la CAF, les collectivités et les partenaires concernés, un projet de territoire qui vise à maintenir et à développer les services aux familles. Cet objectif est tout à fait conforme à l'approche développée depuis de nombreuses années par la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel et ses communes membres, qui proposent une palette complète de services aux familles, qui passe par la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, mais aussi la réussite éducative, l'animation de la vie sociale et culturelle,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de Convention Territoriale Globale (CTG), son diagnostic partagé des besoins, ainsi que ses axes et objectifs communs de développement pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Approbation convention relative au service mutualisé pour l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune de La Boussac a confié l'instruction de ses autorisations d'urbanisme au service Autorisations du Droit des Sols géré par la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique depuis 2017. La prestation de ce service est facturée en fonction de l'activité réelle assurée au profit de la commune.

Compte tenu de l'évolution des modalités de calcul du coût réel du service et la mise en place de la dématérialisation des procédures d'urbanisme, il convient de modifier par avenant la convention liant la Commune de La Boussac à la Communauté de Communes Bretagne Romantique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention avec la Communauté de Communes Bretagne Romantique relative au service commun pour l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme.

Aliénation du chemin rural du Gruer

Madame Le Maire rappelle que par délibération en date du 7 novembre 2016, le Conseil Municipal avait décidé de confirmer sa volonté de cession de la parcelle cadastrée C 1505 d'une surface de 480 m² contenant un chemin rural au lieu-dit « Le Gruer » au profit de Madame Odette GOUABLIN « Les Hauts Profonds » à La Boussac dans le cadre de la réalisation d'un aménagement foncier sommaire en marge des travaux d'aménagement de la route départementale n° 155.

L'enquête publique réglementaire s'est tenue en mairie du 5 au 19 décembre 2016. Le commissaire-enquêteur dans ses conclusions rédigées le 13 janvier 2017, avait émis un avis favorable à l'aliénation de ce chemin communal.

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 23 janvier 2017 avait donc confirmé sa volonté de cession de cette portion de chemin de 480 m². La commission permanente du Département d'Ille-et-Vilaine en date du 27 avril 2017 avait décidé que les frais d'acte seront à la charge du Département.

Néanmoins, Madame Odette GOUABLIN est décédée le 5 septembre 2018 et la procédure de cession n'a pas pu aboutir. L'acte de cession doit donc être établi au profit de sa sœur Madame Marie GOUABLIN.

Il convient donc de procéder à une nouvelle délibération afin de valider cette cession.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la cession à titre gratuit de la parcelle C 1505 au profit de Madame Marie GOUABLIN dans la cadre de la réalisation d'un aménagement foncier.

Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs

établissements publics. Afin de répondre à cette obligation, la collectivité a renforcé sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels.

Ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec les services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine, dans le cadre de leur mission « Accompagnement à la réalisation du document unique ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions annexés à la présente délibération.

Création d'un emploi à temps non complet dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50% d'un temps complet

Madame le Maire propose la création d'un emploi permanent d'agent polyvalent à temps non complet (13/35ème) pour exercer les fonctions de surveillance de la cour et de nettoyage de l'école publique à compter du 1er novembre 2022. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'Adjoint Technique,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public – Eaux du Pays de Saint-Malo

Le Conseil Municipal, prend, à l'unanimité, acte de la transmission du rapport annuel 2021 du Syndicat Mixte de Production des Eaux du Pays de Saint-Malo.

Compte rendu des décisions du maire

Il est rendu compte des décisions du maire intervenues depuis le dernier conseil municipal :

- Renonciation au droit de préemption sur la parcelle bâtie située 26 rue de la Gare.
- Renonciation au droit de préemption sur la parcelle à bâtir située 22 bis rue de la Gare.

Séance conseil municipal 7 octobre 2022

Présents : Mme FAUVEL Christine, M. VIGOUR David, Mme SEVESTRE Marie-France, M. OLLIVIER Jean-Luc, M. LOIZEAU Cyrille, M.

RABOURT Jean-Luc, Mme GÉDOUIN-ERARD Aurore, Mme RICHEUX Nadège, Mme LEMENANT Fanny, et M. CHAPDELAINE Jérôme.

Absents ayant donné procuration : Mme DELÉPINE Annie a donné procuration à Mme FAUVEL Christine, Mme COLLET Mireille a donné procuration à M. OLLIVIER Jean-Luc et M. DION Rodolphe a donné procuration à Mme SEVESTRE Marie-France.

Absent excusé : M. NOËL David.

Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal en date du 6 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Aménagement d'une aire de co-voiturage et d'une aire de jeux – Attribution des marchés

Madame le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 27 juillet 2022 pour une remise des offres le 14 septembre 2022 à 12h00. Il s'agit d'un marché alloti comprenant deux lots :

- Lot 1 : Terrassement – Voirie – Assainissement – Eau potable
- Lot 2 : Espaces verts

Les critères de jugement étaient les suivants : Valeur financière : 60 % / Valeur technique : 40 %.

Dans le même temps, il avait été sollicité, dans le cadre du Contrat Départemental de territoire 2017-2021, une subvention auprès du département pour ce projet. La subvention accordée de 30 000 € a été relevée, suite à l'abandon d'un projet sur le territoire de la communauté de communes, pour atteindre la somme de 163 300 €. Il convient donc de valider cette sollicitation auprès du Département d'Ille-et-Vilaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les marchés aux prestataires suivants :

LOT 1 : Terrassement – Voirie – Assainissement – Eau potable

- Entreprise Potin TP 35120 DOL DE BRETAGNE
- Pour un montant de 339 818,50 € HT soit 407 782,20 € TTC

LOT 2 : Espaces verts

- Jourdanière Nature 35341 LIFFRE
- Pour un montant de 19 667,00 € HT soit 23 600,40 € TTC

Et autorise Madame le Maire à solliciter le Département au titre du Contrat Départemental de Territoire.

Vœux pour la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les collectivités locales

Madame le Maire explique que les tarifs d'achat négociés par le SDE35 vont conduire à une hausse des factures énergétiques des membres du groupement de x2,6 pour l'électricité

La facture globale TTC des membres du groupement va ainsi passer de 28,7 à 74,1 millions d'euros, soit 45 millions de charges supplémentaires

Ces hausses, même avec d'importants efforts de sobriété énergétique, ne pourront être absorbées par le budget des collectivités du département sans de graves conséquences, voir des fermetures de services publics.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le vœu formulé par le Syndicat Départemental d'Énergie 35 relatif à la mise en œuvre d'un bouclier tarifaire en matière d'achat d'énergie pour les collectivités locales dès le 1er janvier 2023.
- Adopte le vœu formulé par l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité d'Ille-et-Vilaine relatif à un retour à un tarif, réglementé ou plafonné, des tarifs de l'énergie pour les collectivités territoriales et de prendre en compte, dans les dispositions de la Loi de Finances pour 2023, une indexation minimale du panier de ressources des collectivités tant sur les valeurs locatives que sur l'enveloppe globale de DGF pour prendre en compte la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie.

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif - Communauté de Communes du Pays de Dol et de la baie du Mont Saint-Michel 2021

Le Conseil Municipal, prend, à l'unanimité, acte de la transmission du rapport annuel 2021 de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel.

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif - syndicat intercommunal des Eaux de Landal 2021

Le Conseil Municipal, prend, à l'unanimité, acte de la transmission du rapport annuel 2021 du Syndicat Intercommunal des Eaux de Landal.

Désignation d'un référent à la sécurité routière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la désignation de Monsieur Jean-Luc OLLIVIER comme référent sécurité routière.

Désignation d'un correspondant incendie et secours

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la désignation de Madame Marie-France SEVESTRE comme correspondant incendie et secours de la commune.

Questions diverses

- Madame le Maire alerte le Conseil Municipal sur l'augmentation significative du coût de l'énergie. Elle invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la durée journalière de l'éclairage public ainsi que sur l'installation des illuminations de Noël 2022 sur la commune. Le Conseil Municipal, après réflexion, décide de réduire les horaires de l'éclairage public pour ainsi débuter à 7h le matin et se terminer à 20h30 le soir. Concernant les illuminations de Noël, le Conseil Municipal a décidé de réduire la période d'installation du 16 décembre 2022 au 3 janvier 2023, de se caler sur les horaires de l'éclairage public pour l'allumage et l'extinction de ces dernières et réduire le périmètre de l'installation des illuminations autour de l'église et dans le bourg.

- Monsieur Jean-Luc RABOURT fait part au Conseil Municipal des quantités insuffisantes servies lors des repas des enfants à la cantine scolaire. Madame le Maire ajoute que le prestataire, Convivio, a décidé d'augmenter ses tarifs de 0,20 € par repas à compter 1er novembre 2022 dus aux augmentations des coûts des matières premières. Il est précisé dans le courrier qu'une seconde augmentation des tarifs pourrait avoir lieu en début d'année 2023.

Nous vous rappelons que les comptes rendus intégraux de tous les conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la commune :

www.laboussac.fr

Déclarations préalables accordés

JEANBLANC Axel	9-11 rue de Fougères	Changement de menuiseries et création d'une porte
LEMENANT Pierrick	6 La Guitonnais	Aménagement intérieur, modifications ouvertures, isolation
MOULIN Tanguy	11 Bis Launay Belle Fille	Extension de l'habitation, remplacement du bow-window
LEBOSSE Eric	8 Ter rue de la Gare	Construction d'une véranda
OPEN ENERGIE	9 rue du Mont Saint Michel	Installation de panneaux photovoltaïques
DELEPINE Maurice	36 rue des Lavandières	Clôture et pose de deux portails
BOUROUT Cédric	49 rue de la Gare	Ouverture d'une fenêtre sur pignon
BREIZH HELIOS	9 Ville Cavou	Pose de panneaux photovoltaïques.

Permis de construire

GARNIER Virginie	11 rue des Lilas Lotissement Le Grand Plantis	Construction d'une maison d'habitation
DAGUENEL Yannick et FORESTIER Laura	17 rue des Lilas Lotissement Le Grand Plantis,	Construction d'une maison d'habitation
COGREL Romain et ROGER Charlotte	22 Ter rue de la gare	Construction d'une maison d'habitation
DE CACQUERAY- VALMENIER François	1 La Chénardais	Démolition et reconstruction d'un appentis en extension de la maison d'habitation
CHAPDELAINE Jérôme	1 le Clos Saint Gilles	Construction d'un garage en extension de la maison d'habitation existante.

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Une première réunion publique de présentation des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable aura lieu au cours du 1^{er} trimestre 2023.

La date vous sera communiquée par voie d'affichage, par voie de presse, sur le site internet et Intra-Muros de la commune.

Le guichet numérique des autorisations d'urbanisme

Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme vous permet de formuler votre demande en ligne et de télécharger les pièces justificatives à chaque étape du dossier.

Pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil, il est toujours possible de déposer en format papier le dossier en Mairie ou de l'adresser par courrier.

Avant de débiter des travaux de rénovation ou de construction, pensez à vous renseigner sur les autorisations nécessaires (permis de construire, déclaration préalable de travaux, ...) en mairie.



Abattage d'arbres

Avant tout abattage d'arbres, merci de consulter le Plan Local d'Urbanisme afin de savoir si la haie ou le boisement est classé en Espace Boisé Classé (EBC) ou en Eléments Identifiés du Paysage (EIP).

Si c'est le cas, une déclaration préalable (cerfa n° 13404*09) est obligatoire

Pour toutes informations complémentaires ou précisions, nous vous invitons à contacter la mairie qui vous rappellera vos droits et vos obligations. Elle peut également vous accompagner dans le cadre des démarches dématérialisées.

Rue des Lavandières

Les travaux d'aménagement de la rue des Lavandières sont terminés. Désormais, le déplacement des piétons est sécurisé. La circulation des véhicules est plus apaisée avec la mise en place de chicanes. Un aménagement paysager complète ces travaux.

Coût : 149 417,53 € HT

Subventions : Etat au titre des amendes de police (14 089 €) et au titre de la DETR (35 077,20 €).

Reste à charge pour la commune : 99 940,33 €



Aire de covoiturage et de jeux

Sur un terrain situé en face du cimetière, la commune va prochainement aménager une aire de covoiturage et une aire de jeux.

L'aire de covoiturage comprendra 35 places de parking dont l'accès s'effectuera par la rue du Mont Saint Michel ainsi qu'un arrêt pour les bus scolaires. Des toilettes seront également installées. Une borne de recharge pour véhicules électrique viendra compléter l'aménagement.

Le parking de l'aire de covoiturage sera équipé d'ombrières photovoltaïques permettant la production d'électricité. Le tout sera raccordé au réseau public de distribution.

Une liaison piétonne permettra de rejoindre l'aire de jeux qui se situera à proximité du plateau multisport.

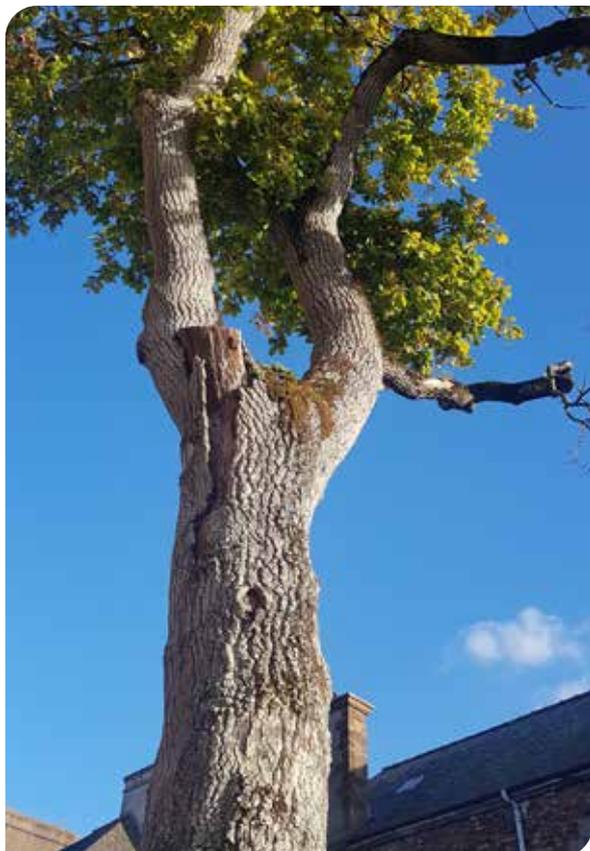
Le plan de financement prévisionnel de cet équipement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Achat terrain	15 000,00 €	Département contrat de territoires (subvention acquise)	163 300,00 €
Bornage : EGUIMOS 35270 COMBOURG	2 290,00 €	DETR sur les jeux (subvention acquise)	9 138,93 €
Etude de faisabilité et maîtrise d'œuvre : TECAM 35300 FOUGERES	18 650,00 €	DSIL (subvention acquise)	75 000,00 €
Travaux terrassement, voirie : POTIN TP 35120 DOL DE BRETAGNE	339 818,50 €	Sous total subventions, soit 59.46 %	247 438,93 €
Travaux paysagers : Jourdanrière Nature 35340 LIFFRE	19 667,00 €	Autofinancement Soit 40.54 %	168 694,55 €
Eclairage public : SDE35	20 707,98 €		
TOTAL	416 133,48 €	TOTAL	416 133,48 €



Place de l'Église

Le chêne situé place de l'Église derrière le monument aux morts devient dangereux et représente un péril. Agé d'une centaine d'années, il présente une cavité en partie basse du tronc et des branches sèches en partie supérieure. Il sera donc abattu prochainement. En compensation, il sera planté deux autres chênes dont le lieu sera déterminé après concertation.



Travaux de voirie

Enrobés à chaud sur certaines voies communales (le Grippé, le Vieux Presbytère, le Frêne et la Hardouinais) par l'entreprise Eurovia.



Curage de fossés et busage du fossé rue du Mont Saint Michel par l'entreprise HEUZE-PORCHER.

Economies d'énergie

La flambée du prix de l'électricité impacte lourdement les finances locales. Depuis 2022, les dépenses énergétiques des collectivités ont bondi, faisant peser une contrainte forte sur leurs budgets de fonctionnement.

La Boussac n'échappe malheureusement pas à la règle. À titre d'exemple, la facture d'électricité de la commune, qui se chiffrait à 30 000 € pour l'année 2021 est passée à 50 000 € pour 2022 et pourrait atteindre, à consommation égale, 100 000 € selon les prévisions pour 2023, soit un coût pratiquement multiplié par trois !

Dans ce contexte, la commune de La Boussac a décidé de modifier les horaires de l'éclairage public. Il s'éteint désormais à 20 h 30 le soir pour se rallumer à 7 h le matin.

Les illuminations de Noël sont maintenues mais la période d'allumage est réduite du 16 décembre 2022 au 3 janvier 2023.

Parallèlement, l'éclairage public sera rénové avec le soutien du SDE35 pour le passer en LED.

Concernant les bâtiments communaux, il est demandé à chacun des utilisateurs d'assurer un usage régulier du chauffage et d'avoir un comportement responsable.

D'autre part, suite à la sécheresse de cet été et à l'interdiction par arrêté préfectoral d'arroser les massifs floraux en pot, la commune a décidé d'installer deux cuves de récupération des eaux de pluie d'une capacité de 5 000 litres chacune, derrière l'atelier communal. Ainsi, les prochaines années, il sera possible de laisser les jardinières en place et de les arroser.

Départ en retraite Raymond

Le 10 juin, en présence de Monsieur François LE NAYE, de Madame Odile MABILE, maires honoraires, Madame Christine FAUVEL, Maire, les adjoint(e)s, les conseillers municipaux et le personnel communal notamment ses collègues du service technique se sont réunis pour fêter le départ en retraite de Monsieur Raymond COUAPEL.

Recruté en 2002 par M. LE NAYE en contrat aidé, Raymond fût titularisé en 2007 au poste d'agent technique.

Lors de ce moment convivial et afin de remercier Raymond pour le travail accompli aux services de la collectivité pendant quasiment 20 ans, il lui a été offert un vélo à assistance électrique qui nous l'espérons lui permettra de garder la forme et de réaliser de belles balades dans notre commune.

Nous lui souhaitons une bonne et heureuse retraite.



Opération Lire en Baie à l'école

Pour la 3^{ème} année, la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel a mis en place l'opération « **Lire c'est partir** ». Cette action a pour objectif d'assurer la continuité pédagogique de la lecture pour un futur élève de CP. Elle vise également à développer le plaisir de la lecture auprès des enfants.

C'est dans ce cadre, que le **vendredi 24 juin**, les élèves de Grande Section de l'école publique se sont rendus accompagnés de Mme LAITU, leur institutrice et de leur ATSEM à la bibliothèque, une première venue pour nombre d'entre eux.

Madame COMMEREUC, Vice-Présidente, déléguée à la Lecture publique et à la Vie associative à la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel, Madame Le Maire, Christine FAUVEL, Mme Annie DELÉPINE, 1^{ère} adjointe, et trois bénévoles de la bibliothèque les attendaient.



Après un échange avec les enfants, Mme COMMEREUC a distribué à chaque enfant un livre. Ils ont ainsi pu frissonner avec une histoire de grand méchant loup ou redécouvrir un conte classique.

Cette initiative a également pour objectif de faire découvrir le réseau des bibliothèques **Lire en B@ie** porté par la Communauté de Commune, de donner le goût de la lecture à ces élèves qui feront leur rentrée en septembre prochain en C.P. mais également les inciter à revenir accompagnés de leurs parents à la bibliothèque.

Inauguration aire de compostage

L'inauguration de la 36^{ème} aire de compostage collectif sur la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel a eu lieu le jeudi 7 juillet 2022 sur le parking de la salle des fêtes. C'est Cédric qui est le bénévole-référent de cette aire et qui s'engage pour la commune.



Réception à Lede

Après les déplacements de 2014 et 2017, et après deux reports de ce déplacement prévu initialement en 2020 puis en 2021 en raison de la crise sanitaire, ce 8 juillet 2022 a enfin vu le départ d'un car vers la Belgique, direction Lede - Oordegem.

Avec une arrivée à Wichelen pour le déjeuner, le séjour pouvait commencer.

L'après-midi commença par une visite d'une distillerie de gin et se poursuivit par la visite guidée de la ville de LEDE, suivie d'un concert à l'église.

Pour clore cette première journée, à 18h, avait lieu la cérémonie officielle d'accueil à la mairie de LEDE.

Madame Le Maire retenue par des obligations personnelles n'avait pu faire le déplacement mais le conseil municipal de LA BOUSSAC était du voyage et était représenté par :

- Madame Annie DELÉPINE, 1ère adjointe,
- Monsieur David VIGOUR, 2ème adjoint,
- Madame Marie-France SEVESTRE, 3ème adjointe

Madame Odile MABILE, maire honoraire, était également présente.

Ces élus ainsi que la délégation de LA BOUSSAC furent accueillis par le 4ème échevin, Monsieur



Francky VAN GYSEGHEM, en l'absence de Madame la Bourgmestre, et de Monsieur Roland UYTENDAELE, bourgmestre honoraire.

Après les discours des deux élu(e)s, Madame Annie DELÉPINE, a remis à Monsieur l'Échevin, un cadre de la baie du Mont-Saint-Michel avec la chapelle Saint-Anne de Saint-Broladre, lieu de visite en 2019 de la délégation belge, et un 2^{ème} cadre représentant le Mont-Saint-Michel, monument historique classé au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1979.

Un vin d'honneur, chaleureux et convivial, a clôturé la réception et nous remercions sincèrement la ville de LEDE pour son accueil.

Une délégation de Lede sera reçue à son tour dans la commune, le week-end du 14 au 16 juillet 2023.



Dispositif argent de poche

Pour la première fois, la commune de LA BOUSSAC a proposé aux jeunes de la commune âgés de 16 à 18 ans le dispositif argent de poche.

A la grande satisfaction des élus, 12 jeunes se sont inscrits (7 garçons et 5 filles) à savoir :



Ces jeunes et leurs parents ont été reçus le vendredi 1er juillet à la mairie afin que le dispositif argent de poche leur soit présenté. A cette même occasion, ils ont signé leur contrat.

Par groupe de 4, les jeunes volontaires ont effectué leur mission de 5 demi-journées du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 sur la période du lundi 11 juillet au vendredi 29 juillet. Ils ont été rémunérés 15 € par matinée.

Les missions qu'ils ont accomplies, encadrés par un agent technique ou un élu, ont été diversifiées.

- Ponçage et peinture des barrières du terrain de foot
- Nettoyage de la buvette du terrain de foot
- Désherbage et nettoyage de différents lieux de la commune (cimetière, chemin piétonnier, cour de l'école etc...)

Cette première expérience a été enrichissante et nous remercions ces jeunes pour leur sérieux et le travail accompli ainsi que les agents techniques et les élus qui les ont encadrés.





Trophée cycliste

La côte du Mur des Tertres de la Claye (distance de 540 mètres avec une pente moyenne de 10.3 % et un dénivelé de 56 mètres) est désormais répertoriée lors des courses cyclistes du secteur.

Le **11^{ème} trophée cycliste** de la Communauté de Communes l'a gravi le dimanche 28 août 2022.

Les concurrents du triathlon international du Mont Saint Michel ont également retrouvé cette côte au 44^{ème} km du parcours vélo L et XXL et de nouveau au 134^{ème} km du XXL.

La première épreuve à l'avoir emprunté était la 6^{ème} étape du Tour de Bretagne cycliste le **30 avril 2018**.

Centre Communal d'Action Sociale



REPAS DES AINÉS 2022

Le dimanche 02 octobre, 110 convives ont participé au traditionnel repas des aînés de notre commune qui avait lieu à la salle des fêtes. Tous les habitants de 70 ans et plus étaient invités à cet événement annuel.

Les doyens de ce repas festif étaient M. André GENOUVRIER, 99 ans et Mme Renée KREZCKO,

95 ans. Ils ont été mis à l'honneur et sont repartis avec un petit présent.

Les personnes, âgées de 85 et plus, ayant été dans l'impossibilité de se déplacer ont bénéficié d'un colis pour les fêtes de fin d'année qui leur a été porté par les membres du CCAS.

« Le vivre ensemble ne fait sens que quand on vit effectivement ensemble »



Matinée citoyenne

Jeudi 20 octobre, la commune de La Boussac a organisé sa deuxième matinée citoyenne, qui consistait pour les habitants à consacrer un peu de temps pour leur commune.

Une dizaine de personnes ont participé à l'entretien du cimetière à la veille de la Toussaint.

Ces derniers étaient accompagnés par les agents techniques et deux adjoints : Madame Marie-France SEVESTRE et Monsieur Jean-Luc OLLIVIER.

Des boissons chaudes et viennoiseries ont été servies aux participants.



Maisons Fleuries

La remise des prix aux lauréats de l'édition 2022 du concours communal des maisons fleuries s'est tenue, vendredi 21 octobre 2022, à la mairie. Un jury de passionnés, domiciliés hors commune, a évalué en juillet, le travail des 16 participants.

Madame le Maire et Madame Marie-France SEVESTRE, adjointe au cadre de vie, ont félicité tous les participants pour leur contribution à la mise en beauté de La Boussac, en dépit des conditions de sécheresse de cet été. Les lauréats ont reçu un chèque-cadeau, ainsi qu'une fleur.

Le verre de l'amitié a conclu cette cérémonie.

1^{er} prix	M et Mme SARAZIN Jean - 4, Les Touchais
2^{ème} prix	M et Mme LEMUTRICY Teddy - 1, Le Gruer
3^{ème} prix	M et Mme FEILLET Danielle - 4 Le Brégain
4^{ème} prix	Mme GLEMOT Paulette - 5, La Guittonnais
5^{ème} prix	M et Mme LAVOCAT Alain - 5, Caharel
6^{ème} prix	Mme TREHEL Laëtitia - 3, Lourmelet
7^{ème} prix	M et Mme LENORMAND Claudine - 1, La Couaplais
8^{ème} prix	Mme CHAPRON Régine - 35, rue de la Gare
9^{ème} prix	Mme VITASSE Frédérique - 1, La Herpedais
10^{ème} prix	M et Mme JAN Pierre - 3, La Couaplais
11^{ème} prix	Mme BRIAND Berthe - 8, rue de la Gare
12^{ème} prix	M et Mme DESLANDES Danielle - 3, Le Prieuré
13^{ème} prix	Mme LALOY Michèle - 2, Le Chesnais
14^{ème} prix	Mme PIGEON Bernadette - 27, rue des Lavandières
15^{ème} prix	Mme GEDOUIN Jeannine - 10, rue de la Gare
16^{ème} prix	M et Mme EVRARD Sabine - 8, La Moignerie



Ecole

L'école publique accueille à la rentrée 122 élèves répartis en 6 classes.

L'équipe pédagogique est constituée de :

TPS / PS	Madame LE PAPE
MS / GS	Monsieur DUMANS
CP	Monsieur STEPHAN
CE1	Madame PIOT Madame LOISEAU (décharge administrative le mardi et un jeudi par mois)
CE2 / CM1	Madame LAITU
CM1 / CM2	Madame RENAN

Les effectifs de l'école sont répartis de la manière suivante :

TPS / PS	24 élèves
MS / GS	21 élèves
CP	13 élèves
CE1	18 élèves
CE2 / CM1	24 élèves
CM1 / CM2	22 élèves

En cette rentrée de septembre, deux nouveaux enseignants ont rejoint l'école.



• Monsieur DUMANS, qui après 13 ans d'enseignement à Paris, a fait le choix de revenir en Bretagne afin de se rapprocher de sa région d'origine : La Mayenne. Après avoir enseigné l'année dernière à SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES, il a rejoint l'école de LA BOUSSAC et enseigne en Maternelle (MS / GS) aidé de Mme Eloïse ALINE, ATSEM.

• Après l'obtention de son concours, Madame LE PAPE a enseigné l'année scolaire dernière à l'école publique élémentaire LEGATELOIS à SAINT-MALO.

Elle a été nommée cette année à l'école publique de notre commune et enseigne en maternelle (TPS / PS) aidé par Mme Catherine POLGE, ATSEM.

Les horaires de l'école sont identiques à ceux de l'année scolaire dernière à savoir :

lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
08h45 - 12h15 / 14h00 - 16h30

Avec deux services à la cantine, le 1^{er} service est effectué de 12h15 à 13h00 pour les maternelles et les C.P. et le 2^{ème} service s'effectue de 13h00 à 13h45 pour les autres classes.



Côté personnel communal, sur le temps scolaire, l'équipe est composée de :

- Mme Eloïse ALINE : Partie retrouver sa région d'origine, Audrey PETIPAS a quitté notre collectivité pendant l'été. La commune a procédé à un recrutement et elle accueille depuis le 7 Novembre, un nouvel agent, Éloïse ALINE. Éloïse a travaillé pendant trois ans à l'école publique du Chat Perché à PONTORSON en qualité d'ATSEM. Elle assure ces mêmes fonctions à l'école dans la classe de M. DUMANS, travaille à la garderie le matin et s'occupe du service à la cantine le midi.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre commune et une pleine réussite à l'école de LA BOUSSAC.

- Mme Catherine POLGE

Sur les temps périscolaire, l'équipe est constituée de :

- Mme Eloïse ALINE (garderie le matin et 1^{er} service à la cantine municipale)
- Mme Sandrine BLIÉ
- Mme Manon DESVAUX
- Mme Martine LEGROS,
- Mme Catherine POLGE (garderie le matin)
- Mme Christiane RACINNE
- M. Sébastien ROUPIE

Petit rappel : vous pouvez joindre directement la garderie et la cantine par téléphone. Vous trouverez les horaires et les numéros correspondants dans les renseignements utiles.

Portail famille

Nous vous invitons à vous rendre sur le portail : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieLaBoussac/accueil> pour toutes les démarches liées à la cantine et à la garderie.

Naissances



Gustave BOURGES	6 La Bretonnière	né le 1er juillet 2022
Adèle de MONCUIT de BOISCUILLÉ	11 B Le Chesnay	née le 25 juillet 2022
Sohan BOUCHET LECHIEN	20 Ter Rue de Fougères	né le 18 août 2022
Léon SCHUHMACHER	8 La Claye	né le 9 novembre 2022

Mariages



Philippe BEAULIEU et Anita DESOUCHE	domiciliés 8 Le Haut de la Lande à Bonnemain (Ille-et- Vilaine), résidants 18 rue de la Croix Marie à La Boussac	le 2 juillet 2022
Jérôme DEMAY et Caroline PAUTLER	domiciliés 7 La Touche Perrier à La Boussac	le 15 juillet 2022
Rolland CHAUVIÈRE et Marine COQUIN	domiciliés 18 Launay Belle Fille à La Boussac	le 23 juillet 2022
Teddy LEMUTRICY et Charlène YABEL	domiciliés 1 Le Gruer à La Boussac	le 30 juillet 2022
Laurent LELOUP et Jocelyne TRESCAN	domiciliés 7 La Hublinais à La Boussac	le 20 août 2022

Décès



Madame Yvette LECERF née BRUNE	26 rue des Lavandières	le 9 juin 2022
Madame Marie ROUAULT née RONDIN	22 Le Gruer	le 29 juillet 2022
Madame Jeannine BILLON née ANGER	2 Les Tertres de la Claye	le 7 août 2022
Madame Yvette THÉBAULT née ROBERT	22 rue des Lavandières	le 10 août 2022
Monsieur Yanick CHUINARD	1 La Coterai	le 3 septembre 2022
Monsieur Thierry HAMON	15 bis Launay Belle Fille	le 14 novembre 2022
Madame Madeleine BORDAS née GÉANT	21 rue de Fougères	le 25 novembre 2022



Après deux années difficiles où la plupart des activités de l'association ont été purement et simplement annulées, le 11 octobre dernier se tenait notre assemblée générale, point de départ de la planification de nos actions pour l'année scolaire 2022-2023.

L'association enregistre le départ de Hanitra LOIZEAU et de Charlène YSABEL. Merci à elles pour leur implication au sein de l'Amicale.

Nous avons le plaisir d'accueillir 4 nouveaux arrivants : Mme Anaïs LESAGE, M. Malo ROUAULT, M. Quentin LEMARCHAND, Mme Anne-Claire LEMARCHAND.

Nous leur souhaitons la bienvenue au sein de l'Amicale Laïque.

Ce fut également l'occasion pour l'ensemble de l'équipe de rappeler le principe et le but de l'association.

L'Amicale Laïque regroupe une équipe de personnes attachées aux valeurs de la République et respectueuses de la laïcité prônant l'égalité, la fraternité et la gratuité de l'enseignement et de toutes manifestations pédagogiques, culturelles, sportives et de loisirs compris sur le temps scolaire ou au sein d'une association.

Ainsi, l'Amicale Laïque de La Boussac fait le choix de reverser les bénéfices de ses activités à l'école publique. C'est pourquoi le soutien, la participation des parents et l'aide de l'Amicale sont liés afin de garantir aux enfants la richesse et la diversité des sorties scolaires.



L'Amicale Laïque organise différentes manifestations telles que la fête de Noël, le repas réunionnais, la fête de l'école, les lundis ludiques (accès à des spectacles gratuits) et réalise différents travaux et matériels liés à ses activités (jeux en bois, décorations...).

Elle s'associe également à l'école pour le financement de projets proposés par l'équipe enseignante. Pour exemple, l'année dernière, nous avons financé l'achat d'enceintes bluetooth, l'accès au spectacle « Animalium » dans le cadre des vendredis ludiques, et permis aux élèves de CM2 de partir au parc du Futuroscope en fin d'année scolaire.

Si vous êtes intéressés par notre action pour l'école publique, n'hésitez pas à venir nous rencontrer tout au long de l'année, osez et n'ayez pas peur de pousser la porte de l'association, nous avons toujours besoin de membres et de personnes souhaitant nous aider de manière ponctuelle.

Présidente	M ^{me} ESPARON Sandrine
Vice-Président/ Secrétaire	M. BRIENS Luc
Secrétaire adjointe	M ^{me} GARNIER Virginie
Trésorier	M. PIRON Vincent

Les activités ont donc repris avec la fête de Noël le vendredi 9 décembre dernier. Une soirée gourmande et festive toujours attendue avant les vacances. Les enfants ont animé la soirée avant la venue du Père Noël. Bravo à tous les gagnants de la tombola qui ont remporté une bûche de Noël ou une bourriche d'huîtres pour les fêtes. Nous souhaitons remercier ici tous les participants qui ont ainsi contribué à l'action du Père Noël.

Pendant deux longues années la crise Covid ne nous a pas permis de pouvoir organiser notre repas Réunionnais, ce rendez-vous très important car il est notre principal pourvoyeur de bénéfices qui nous permet de proposer et financer des activités ainsi que du matériel pour l'école.

Nous sommes donc particulièrement ravis de vous donner rendez-vous le **samedi 18 mars 2023** à la salle de fêtes. Nous comptons sur votre présence pour faire de cet événement un succès à l'instar des précédentes éditions. Notez que la vente des tickets est prévue à partir de la première semaine de février.

Autre activité à venir, les vendredis ludiques qui offrent aux élèves la possibilité d'assister à un spectacle culturel, gratuit et divertissant. Les après-midis programmés cette année sont le **vendredi 27 janvier** pour les enfants des classes préparatoire et primaires et le **vendredi 2 juin** pour les enfants des classes maternelles. Ces dates prévisionnelles sont encore susceptibles de bouger en fonction des disponibilités des artistes.

La fête de l'école aura lieu le **samedi 1 juillet 2023** prochain. Venez faire la fête avec vos enfants et partager un bon moment avec nous pour fêter l'arrivée de l'été et la fin de l'année scolaire.

Comme toutes et tous, nous souhaitons que cette année soit l'année du renouveau.

Notre moteur ce sont les enfants, leur bien-être et leur épanouissement. Merci d'avance pour votre participation à nos différentes manifestations et animations, c'est notre récompense à nous pour permettre de concrétiser de nombreux projets pour l'école de La Boussac !

L'équipe des « Amicalistes » vous présente leurs meilleurs vœux pour cette année 2023, faite de bonheur et de partages, sortez et prenez soin de vous et de vos proches !

L'équipe de l'Amicale Laïque.

Liens d'Amitiés

LA BOUSSAC / LEDE - OORDEGEM

Une cinquantaine de boussacais se sont rendus à Lede en Belgique du 8 au 10 juillet pour passer trois journées de rencontres et de visites, en vue d'entretenir les liens entre les deux pays.

De nouveaux participants et des jeunes étaient du voyage. L'accueil à Lede, comme toujours, a été très chaleureux. Nous avons retrouvé nos amis et les nouveaux participants n'ont pas tardé à apprécier l'ambiance.

- **Le dimanche précédent, 3 juillet**, un groupe de 5 coureurs cyclistes amateurs était parti de La Boussac pour rallier Lede à vélo en cinq étapes de 120 kilomètres environ. Défi déjà réalisé en 2017. Ils sont bien arrivés le jeudi 7 juillet après plus de 600 kilomètres à la force des mollets. Toutes nos félicitations pour ce périple sportif.



Le week-end s'est déroulé comme suit :

- **vendredi 8 juillet** : après un départ matinal à 4 h du matin de La Boussac, nous sommes arrivés vers 12h30 à Wichelen pour le déjeuner, suivi de la visite d'une distillerie de gin. L'après-midi, après un aperçu des ruines du château de Lede, le groupe a assisté à un concert d'orgue à l'église dont une interprétation de la Marseillaise. Puis ce fut la réception officielle à la mairie de Lede. Ensuite chacun retrouva sa famille d'accueil avant de terminer la soirée à Oordegem.
- **samedi 9 juillet** : départ pour Anvers, ville portuaire, située sur l'Escault, dont l'histoire remonte au Moyen Âge. La visite guidée nous a conduit vers les principaux monuments du centre historique : Grand Place avec l'hôtel de ville, cathédrale Notre Dame, statue de Rubens, célèbre peintre baroque du 17ème siècle, sur la place Groenplaats, ancienne bourse, musée Plantin-Moretus (maison avec ateliers de la famille d'imprimeurs du même nom), bibliothèque H. Conscience, église baroque Saint Charles Borromée, ... Après un déjeuner copieux, visite d'un petit vignoble familial avec dégustation. En soirée, le repas fut animé à Oordegem par les Antonios, groupe belge et les Krococ, groupe de trois jeunes chanteurs de l'école de musique J'ai Deux Notes à Vous Dire.





- **dimanche 10 juillet** : un concert en l'église d'Oordegem était organisé par le ConcertBand, suivi du déjeuner et le retour à La Bousac.

Un excellent week-end et beaucoup de souvenirs. Nous tenons à remercier Monsieur Paul DE WINNE pour l'organisation parfaite du séjour à Lede ainsi que le groupe de musique « **les Krocos** » pour leur présence et leur excellente prestation.



L'assemblée générale a eu lieu le vendredi 9 décembre 2022. La fin d'année a vu la vente des chocolats belges.

La traditionnelle choucroute aura lieu le **dimanche 5 mars 2023** à la salle des fêtes à partir de 12h.

Nous recevons à nouveau nos amis belges du **14 au 16 juillet 2023**, 10 ans après leur

première venue en 2013. Le programme n'est pas encore défini entièrement mais la réception officielle en mairie aura lieu le vendredi 14 juillet et un feu d'artifice sera tiré le samedi soir 15 juillet, offert par la commune.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année et une excellente année 2023.

La Paroisse Kermesse de Landal

C'est avec beaucoup de regrets que le comité organisateur a été obligé d'annuler la kermesse de Landal une semaine avant le dimanche 7 août 2022.

En effet, le propriétaire du domaine de Landal, la Fondation « Abbaye de la Lucerne d'Outremer », n'a pas donné l'autorisation de tenir la fête par rapport au risque incendie (prairies sèches et bois).

Après deux années d'interruption dues au covid, c'est la sécheresse et le risque incendie qui nous ont obligés à nouveau à annuler cette fête.

Nous remercions les nombreux bénévoles qui étaient volontaires pour participer à cette kermesse.

Le repas d'amitié de la Sainte Cécile a eu lieu dimanche 20 novembre 2022 à la salle des fêtes.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2023.

Le comité organisateur

Amicale des donneurs de sang de Pleine-Fougères

MILLE ET UNE RAISONS DE DONNER SON SANG

Pour les personnels de l'EFS et les bénévoles super accueillants, il y a mille et une raisons de donner son sang. Nous remercions les 54 donneurs dont 4 nouveaux qui se sont présentés à la collecte du 24 octobre.

Notre amicale s'emploie par divers moyens à promouvoir le don du sang sur le canton : interventions dans les écoles, présence sur le forum des associations, articles sur les bulletins.

Soyons fiers de donner, en venant accomplir ce geste citoyen, ce sont 3 vies sauvées à chaque don !

N'hésitez pas à partager votre expérience de donneur autour de vous :

Notre prochaine collecte aura lieu le mardi **10 janvier 2023**.

Nous attirons votre attention (lorsque vous prenez votre RDV) sur le créneau horaire de 16h00 et 17h00 qui reste vacant : pour ceux qui auraient moins de contraintes dans leur emploi du temps, nous les encourageons à s'inscrire sur cette plage horaire.

Rappel : avoir de 18 à 70 ans, peser + de 50 kg, ne pas venir à jeun, pour un 1er don amener sa carte d'identité.

L'amicale vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux pour 2023.



ACCA - Association Communale de Chasse

Cette nouvelle saison compte 51 adhérents, nous avons prélevé à ce jour 23 chevreuils et 1 sanglier. Les objectifs ne sont pas encore atteints, en effet 36 chevreuils nous ont été attribués.

Au cours de celle-ci, des cartes temporaires pour la chasse aux petits gibiers sont toujours disponibles à la boulangerie Tostivin au prix de 12 €. La chasse au lièvre est fermée sur la commune cette saison.

Pour l'ensemble de ces prélèvements et ceux à venir des règles bien précises sont appliquées, sur des secteurs prévus par les membres du bureau de l'ACCA et sous leurs responsabilités. Lors de chaque rassemblement, des consignes de chasse sont systématiquement indiquées à tous les participants.

Nous souhaitons vous rappeler que la régulation permet de limiter les dégâts causés aux récoltes et de limiter les risques de collisions sur nos routes de plus en plus fréquentées.

L'ACCA reste comme toujours à votre écoute en cas de dégâts. En effet, nous resterons solidaires avec les agriculteurs qui subissent les dégâts dus à la population de sangliers et veillerons à se rassembler et à intervenir dans les meilleures conditions.

Nous espérons que la saison de chasse se déroulera dans de bonnes conditions pour les chasseurs ainsi que pour les habitants de la commune.

Le bureau et toute l'équipe profitent de l'occasion pour vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année et une bonne année 2023 !

Composition du bureau saison 2022-2023 :

Président	M. Stéphane HARDY
Vice-Président	M. Eugène COEURU
Secrétaire	M. Joël SEGURA
Trésorière	Mme Lisa PUNELLE
Membres	M. Kevin BAUDRY, M. Freddy GUÉRIN.



La Boussac, un congélateur collectif à votre disposition

Ce surgélateur fonctionne depuis les années soixante.

C'est une chambre froide géante accessible à tous, celle-ci possède des cases qui ont deux capacités, 120 litres et 240 litres.

La petite case est louée 30 € pour l'année, la grande 60 € pour l'année.

Ce tarif inclus les frais d'électricité, d'assurance et de maintenance.

Le surgélateur est ouvert de 9H30 à 18H00 tous les jours de l'année.

Des cases sont disponibles.

S'adresser au 02.99.48.39.60 ou au 06.13.44.38.21.



J'ai deux notes à vous dire

Nous sommes heureux d'être dans les rangs de nouvelles villes qui ont à cœur de développer leurs offres associatives et culturelle. La joie et l'amour de la musique est toujours aussi fort, et nous vous en remercions!

L'année scolaire a débuté, cependant il nous est essentiel de vous rappeler qu'il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année sauf pour les cours collectifs de guitare. Nous vous invitons ainsi à prendre contact **auprès de : jai2notesavousdire@gmail.com ou au 06 81 88 91 04.**

Nous vous invitons également à nous suivre sur notre site Facebook «J'ai 2 notes à vous dire» et notre site internet : www.jai2notesavousdire.com. Nous espérons ainsi pouvoir vous communiquer notre joie de faire évoluer et perdurer la musique à vos côtés, en restant connectés ! Vous trouverez l'ensemble des disciplines que nous proposons et les professeur.e.s qui y sont rattaché.e.s. Deux représentations auront lieu à la salle des fêtes de La Boussac le **samedi 3 et dimanche 4 juin.**

Les horaires et prestations vous seront communiqués plus tard.

L'équipe J2n vous souhaite une belle continuité de rentrée et reste auprès de vous !



YOGA

Cette saison 2022-2023 marque la 4ème rentrée pour Yogiiana. Le yoga pratiqué est doux, «thérapeutique», adapté avec la méthode De Gasquet et accessible à tous sans conditions.

Il est possible de venir essayer à tous moments, l'ambiance de groupe est très porteuse, c'est un joli moment de retour à soi avec bienveillance.

N'hésitez pas à contacter Mathilde au 06.40.71.82.76 pour plus de renseignements.

YOGAIANA
-
YOGA avec Mathilde

- Lundi : LA BOUSSAC 10h-11h30 / 19h-20h30 (Salle des fêtes)
- Mardi : •TRANS-LA-FORET 10h-11h30 (Salle des fêtes)
•PONTORSON 19h-20h30 (Complexe sportif, salle multi-activités)
- Mercredi : ROZ-SUR-COUESNON 19h-20h30 (Salle des fêtes)
- Jeudi : •PONTORSON 10h-11h30 / 12h-13h (Complexe sportif, salle multi-activités)
•TRANS-LA-FORET 19h-20h30 (Salle des fêtes)
- Vendredi : PONTORSON 10h-11h30 (Complexe sportif, salle multi-activités)



Section locale des Anciens Combattants

Cérémonie du 11 novembre 2022

Après l'office religieux cantonal célébré en l'église de Trans la Forêt, les membres de l'association se sont réunis à la mairie afin de se joindre au conseil municipal pour se diriger vers le monument aux morts avec les drapeaux et rendre hommage aux victimes de la première guerre mondiale et à tous les Morts pour la France de tous les conflits.

104 ans après, souvenez-vous !!! Souvenez-vous ce que fut la Première Guerre Mondiale avec toutes les atrocités qu'elle a générées, laissant les peuples dans le plus grand désarroi, anéantis, ruinés. L'Armistice signé le 11 novembre 1918, ce n'est que le 28 juin 1919 que le traité de Versailles vit le jour avec des sanctions extrêmement sévères pour le peuple vaincu, ce qui conduira à la deuxième guerre mondiale. Le conflit actuel entre la Russie et l'Ukraine nous prouve que rien n'est acquis, qu'il faut rester vigilant face aux slogans populistes aveugles et à la haine de l'autre. La guerre est aux portes de l'Europe, espace préservé de tout conflit depuis 1945.

Après la montée des couleurs, un texte fut lu par une jeune, puis ce fut la lecture par Madame le Maire du message ministériel. Deux gerbes offertes, l'une par la commune et la deuxième par l'association furent ensuite déposées au pied du monument. La cérémonie s'est terminée par la sonnerie aux morts, la minute de silence puis la Marseillaise.

Nous tenons à remercier les nombreuses personnes présentes à cette cérémonie. Soyez fier d'être les porteurs du devoir de mémoire à transmettre à nos jeunes, sans oublier que vous êtes les forces vives de notre association d'anciens combattants et les défenseurs de la paix si fragile.



Un grand merci également à nos jeunes présents, Anaïs, Loane, Mathéo, Maho et Alexis, pour leur participation active (montée du drapeau, lecture, dépôt des gerbes).

Le verre de l'amitié a été servi à la mairie et un repas a réuni une quarantaine de participants au restaurant l'Evêché à Dol de Bretagne.

Cérémonie du 5 décembre 2022

Pour la deuxième année consécutive, l'association a participé à l'hommage à tous les Morts pour la France lors de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie le dimanche 4 décembre. À cette occasion, élus, anciens combattants et porte-drapeaux se sont recueillis autour du monument aux morts avec un dépôt de gerbes. L'année 2022 marque les 60 ans de la fin des combats en Algérie. Le 19 mars est la date du « cessez-le-feu » en Algérie et le symbole d'une fin tant attendue des combats, qui préparait l'indépendance d'un pays, et le retour dans leur foyer de milliers de combattants suite aux accords signés à Evian en 1962.

Pour rappel, de 1952 à 1962, en Algérie, au Maroc et en Tunisie, près de deux millions d'hommes servirent sous les drapeaux. Plus de 25 000 d'entre eux tombèrent pour la France. 70 000 furent blessés. La Boussac n'a pas eu à déplorer de morts pendant ces combats.

Assemblée Générale

La prochaine assemblée générale de l'association aura lieu **le samedi 21 janvier 2023 à 14h30**. A cette occasion, j'ai décidé de mettre un terme à mes fonctions de Président. J'invite les personnes désireuses de perpétuer le devoir de mémoire à rejoindre l'association et à s'investir dans le nouveau bureau à constituer.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année ! Profitez bien de ces moments avec vos proches.

Le Président, Maurice DELÉPINE
et les membres du bureau

Club de l'Amitié LA BOUSSAC

La gym a repris le lundi 5 septembre 2022 de 14h à 15h à la salle des fêtes de Pleine-Fougères. Elle a lieu tous les lundis.

La Danse en ligne propose des cours pour les débutants, depuis **le mardi 6 septembre 2022** à la salle des fêtes de La Boussac de 14h à 16h30. Nous passons un bon moment avec deux nouveaux coachs dans une bonne ambiance. La danse en ligne a lieu tous les 1er et 3ème mardi du mois à la Boussac.

Le 12 septembre, le club a participé à Marches ECC « Ensemble sur les Chemins de la Convivialité » : 2 randos de 5 et 11 kms, une marche nordique de 8 km. Tous les bénéfices sont entièrement versés à l'association « ELA » association européenne contre la leucodystrophie.

Nous étions nombreux au repas de secteur qui s'est déroulé **le samedi 1er octobre 2022** à l'espace solo gallo de Sougeal animé par Raymond et sa chanteuse.

Le 10 octobre 2022 a eu lieu la finale de dictée départementale à La Boussac et au Rheu.

A la Boussac nous étions de nombreux adhérents. Les gagnants sont : 1ère Mme FRAGNEAU du club de Sougeal, 2ème Mme BRILLET de Livré sous Changeon, 3ème Mme LE BAIL de Dol de Bretagne et 4ème M. DESLANDES Raymond du club de l'amitié de la Boussac.

Le mercredi 30 novembre 2022 a eu lieu « Une journée pas comme les autres » organisée par les voyages Roger.

Le vendredi 2 décembre 2022, un bal pour le Téléthon avec l'orchestre « Claudine PLIHON ».



**Pour le Téléthon,
nous collectons vos
piles usagées.**

Le samedi 10 décembre a eu lieu le repas du club de fin d'année animé par « Peps music » au tarif de 20 € le repas pour les adhérents et 30 € pour les invités.

Le mardi 13 décembre 2022 a eu lieu le « Spectacle des années Yéyé60 » à 15 h à l'Espace Aumaillerie à Fougères.

Le Bowling a lieu le dernier **mardi du mois d'octobre 2022 à mai 2023.**

Pour l'année 2023, nous proposons deux voyages en Italie :

1. Les Merveilles de la Baie de Naples, Capri et la côte Amalfitaine en mai, juin 2023.
2. Le Circuit des Pouilles le Talon de la Botte italienne en septembre 2023.

Le voyage ANCV dans le Languedoc, Agde, avec au programme une visite d'une manade, Sète, Montpellier, Mont Saint Loup, Pezenas, marché d'Agde, le Mont Ramus aura lieu du 29 avril au 6 mai 2023.

Pour tous renseignements s'adresser à Madame PIGEON Bernadette
Présidente du Club de l'Amitié de La Boussac
27 rue des Lavandières - 35120 LA BOUSSAC
- 06 71 32 94 56



Comité des fêtes

Le comité des fêtes a poursuivi ses manifestations pendant ce 2^{ème} semestre 2022.

Après deux ans sans avoir pu marquer la fête nationale en raison du COVID, tout le monde était heureux de se retrouver le samedi 16 juillet afin de marquer celle de 2022.

Après une belle journée d'été, s'est déroulé, en plein air, le bal populaire.

Grâce au DJ présent, de nombreuses personnes ont pu danser en attendant la tombée de la nuit permettant ainsi que le feu d'artifice communal illumine le ciel de LA BOUSSAC. A l'issue du feu d'artifice, les personnes ont continué de danser dans la douceur de la nuit d'été.

Le dimanche 13 novembre, dans la salle des fêtes, avait lieu la braderie du jouet. De nombreux exposants et visiteurs ont répondu présents. C'était la journée des bonnes affaires.

Nous vous donnons rendez-vous en 2023 pour de nouvelles festivités et nous vous invitons à retenir dès maintenant :

- **Le lundi 1^{er} mai** : Brocante foire à tout
- **Le samedi 10 juin** : Fête du lavoir
Faire revivre le temps d'un après-midi le lavoir de LA BOUSSAC afin de se remémorer les souvenirs d'antan et faire découvrir à la jeune génération le passé de nos anciens.
Présence de groupes et de danses folkloriques.
Pour conclure la journée, soirée animée à la salle des fêtes.
Cochon grillé avec intermède musical pour danser

Le comité des fêtes remercie les bénévoles pour leur aide lors de ses manifestations et vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Le bureau est ainsi constitué:

Présidente	M ^{me} SEVESTRE Marie-France
Vice président	M. SEVESTRE Christian
Trésorier	M. LOIZEAU Cyrille
Secrétaire	Mme MOULIN Pascaline



Médiathèque de La Boussac

Rappel : l'inscription à la médiathèque est gratuite et donne accès à l'ensemble des 12 médiathèques de la communauté de communes : environ 60 000 ouvrages (romans, romans en gros caractères, policiers, livres documentaires, BD, albums pour enfants, revues..... et plus de 6000 CD et DVD). Les documents sont prêtés pour un mois, ce mois peut être prolongé; **au delà de ce délai, les documents doivent être rendus à la médiathèque pour être disponibles pour les autres lecteurs !**

Une animation « portes ouvertes » a été organisée à la médiathèque samedi 17 septembre : elle a offert aux participants différentes activités : jeux de piste pour les enfants, confection de bouquets, jeux de société...

L'animation « Les loups garous de Thiercelieu » organisée vendredi 28 octobre a rencontré un grand succès cette année : 30 enfants sont venus déguisés pour la plupart et ont apprécié le jeu et le goûter qui a suivi ! (offert par la municipalité)

Mois du film documentaire :

Dans le cadre du mois du film documentaire organisé par le réseau des médiathèques de la communauté de communes et le « comptoir du doc », le film « Bibliothèque Publique » a été projeté à la salle des fêtes de la Boussac vendredi 11 novembre à 15 heures. Environ 30 personnes ont pu voir ce film sur la bibliothèque du centre Beaubourg de Paris, véritable lieu de vie fréquenté tous les jours par des centaines de personnes, et ont pu participer à un échange avec le réalisateur, Clément Abbey dans une ambiance conviviale (collation offerte par la communauté de communes).

Rappel : cette projection était gratuite comme à chaque fois dans le cadre du film documentaire !

Accueil de classes : dans le cadre d'un partenariat avec l'école, plusieurs classes vont être accueillies à la bibliothèque, (de la section des moyens-grands de maternelle à la classe de CM2). Les enfants pourront choisir un livre et écouter une histoire lue par une des bénévoles de la bibliothèque.

Appel à bénévoles :

Nous avons toujours besoin de nouveaux bénévoles pour : couvrir les livres, tenir les permanences, participer au choix des livres, des DVD, des magazines, participer à des animations...

Si vous aimez lire et appréciez d'avoir une médiathèque dans votre commune n'hésitez pas à rejoindre l'équipe des bénévoles, vous pourrez y prendre toute votre place !

Les horaires :

mercredi : 10h30 à 12h30

vendredi : 16h30 à 18h

samedi : 10 heures à 12 heures

pendant les congés scolaires :

mercredi : 10h30 à 12 heures

et vendredi : 17 heures à 18 heures

Téléphone : 09 67 70 60 11

Mail : gallothequelaboussac@orange.fr

Les bénévoles : Béatrice, Clarisse, Corinne, Christine, Eliane, Fanny, Françoise, Gilles, Joëlle, Marcelle, Marie-Thérèse vous souhaitent de joyeuses fêtes de Noël et vous accueilleront avec le même plaisir en 2023 !



TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES 2023 (IDENTIQUE À CEUX DE 2022)

	Associations Communales + cantonales	Particuliers commune	Extérieur commune	Forfait chauffage (du 1 ^{er} octobre au 30 avril)
Petite salle la journée	110 €	215 €	325 €	70 €
Petite salle forfait week-end	185 €	350 €	500 €	120 €
Salle entière la journée	155 €	310 €	465 €	90 €
Salle entière la journée forfait week-end	265 €	500 €	650 €	160 €
Vin d'Honneur	60 € quelque soit le demandeur			
Loc. vaisselle	Forfait de 55 €			
Toute mise à disposition, qu'elle soit consentie à titre onéreux ou gratuit, est subordonnée au versement d'une caution d'un montant de 400 € . Une caution complémentaire de 50 € sera appliquée pour toute location de vaisselle aux particuliers.				

Chaque association communale bénéficiera d'une location gratuite (hors chauffage) pour une journée. La vaisselle sera prêtée aux associations.

Tarifs de remplacement matériel et vaisselle et forfait ménage (tarifs TTC)			
Table	100 €	Ustensiles ou couverts	1 € par article
Chaise	40 €	Forfait ménage	20 € par heure

Tarifs de location de la salle associative de l'ancienne mairie (tarifs TTC)	
Particuliers commune et extérieur	60 €
Associations	Gratuit
Il ne sera pas demandé de caution pour la location de ladite salle.	

Déchèteries Dol-de-Bretagne et Pleine-Fougères

Nous vous rappelons que la communauté de communes a mis en place au 1er Janvier 2019 un contrôle d'accès par badge sur les 2 déchèteries communautaires situées à Dol de Bretagne et Pleine Fougères. **L'accès aux déchèteries se fait par carte d'accès uniquement.**

DOL-DE-BRETAGNE

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h-17h (18h en été)
Mardi	8h-12h (Professionnels uniquement)	14h-17h (18h en été)
Mercredi	9h-12h	14h-17h (18h en été)
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	8h-12h (Professionnels uniquement)	14h-17h (18h en été)
Samedi	9h-12h	14h-17h (18h en été)

PLEINE-FOUGERES

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	9h-12h	14h-17h (18h en été)
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	9h-12h	14h-17h (18h en été)
Jeudi	9h-12h	14h-17h (18h en été)
Vendredi	Fermé	14h-17h (18h en été)
Samedi	9h-12h	14h-17h (18h en été)

Pour rester branché, élaguez

Un réseau qui fonctionne c'est la garantie d'une continuité de vos services de communication



**Vous êtes propriétaire de terrain ?
alors vous avez la responsabilité de l'entretien
de votre végétation et de vos plantations**

Le recours à un professionnel est vivement recommandé notamment en cas de situation dangereuse ou complexe

**RESTAURATION DU GUYOULT
AUX TANNERIES À DOL-DE-
BRETAGNE : LE COURS D'EAU
PEUT DE NOUVEAU ACCUEILLIR
DES POISSONS MIGRATEURS**



Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol) vient d'achever des travaux de restauration du Guyoult sur le site des Tanneries à Dol-de-Bretagne. Sur cette ancienne friche industrielle, le cours d'eau jusque-là « dissimulé » sous des dalles de béton est de nouveau visible par les Dolois. L'amélioration du fonctionnement hydraulique et écologique du Guyoult va sans nul doute permettre le retour d'espèces piscicoles migratrices telles que la truite fario ou encore l'anguille.

Le site des Tanneries a tout d'abord accueilli des moulins à eau, puis des tanneries au 18^e et 19^e siècle et enfin une grande entreprise de fabrication de meubles en bois qui sera détruite dans les années 80. A cet endroit, plusieurs seuils rendaient infranchissable le fleuve par les poissons migrateurs. De plus, le resserrement artificiel du lit contraignait fortement l'écoulement

de l'eau et induisait de forts risques d'inondation en amont.

La restauration du cours d'eau

Le projet a consisté à rétablir un bon écoulement de l'eau afin de faciliter la circulation des sédiments et des poissons migrateurs. Pour ce faire, les dalles surplombant le cours d'eau ainsi que deux seuils - dont un sous le pont de la rue des Tanneries - ont été supprimés. Le tracé du Guyoult a aussi été légèrement modifié pour adoucir sa courbe au niveau de sa confluence avec le ruisseau des Tendières, préservant ainsi la digue des assauts du courant pendant la saison hivernale. Le lit du cours d'eau a été élargi, passant de 3 m à 5 m et le fond du lit restauré par la mise en place d'une couche de gravier adapté.

Cette opération s'inscrit dans le prolongement des différents travaux menés depuis 2017 par le SBCDol pour restaurer la continuité écologique* sur le Guyoult depuis la mer :

- installation de petites cales sur les portes à flot du Vivier-sur-mer afin d'assurer le passage des civelles (anguilles juvéniles),
- création d'une rampe d'enrochement au lieu-dit Le Haut-Pont à Mont-Dol pour faciliter la montaison de l'espèce (2020),



- remise en fond de vallée complète du Guyoult sur le site de Carfantin à Dol-de-Bretagne (2021).

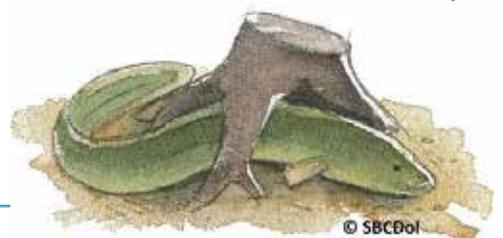
La Ville de Dol-de-Bretagne accompagne ces travaux par l'aménagement d'une aire de stationnement paysagée d'une soixantaine de places et la création d'un cheminement piétonnier pour rejoindre le parvis de la cathédrale et le centre-ville. Une descente à l'eau en pente douce permettra aux habitants de se réappropriier le cours d'eau et aux scolaires de venir y étudier les milieux aquatiques.

*** LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE, C'EST QUOI ?**

La réglementation européenne rend obligatoire le rétablissement de la continuité écologique sur le Guyoult, cours d'eau classé en liste 2 (art. L 214-17 du code de l'environnement – arrêtés du 10/07/2012).

Rétablir la continuité écologique sur le Guyoult, c'est assurer le transport suffisant des sédiments dans la rivière et permettre aux poissons migrateurs d'y circuler sans obstacle infranchissable pour atteindre leur zone de reproduction et de croissance - ici les eaux douces du marais de Dol.

Les différents travaux réalisés depuis 5 ans sur le Guyoult par le SBCDol ont permis de libérer plus de 50 km de cours d'eau accessibles à la truite fario et un peu plus de 70 km pour l'anguille.



Ces travaux ont été financés à 50% par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, à 20% par la Région Bretagne et à 10% par le Département d'Ille-et-Vilaine. Le SBCDol a apporté un financement de 20%.

PASSE TON BAFA!!! deviens animateur!

La Communauté de communes recrute des animateurs et finance la formation BAFA à hauteur de 80%. Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) est un diplôme qui permet d'encadrer des enfants et des adolescents en Accueils de Loisirs.

OUVERT À TOUS :
DEMANDEURS D'EMPLOI, JEUNES
À PARTIR DE 16 ANS, AGENTS EN
POSTE DANS LES COMMUNES...



BAFA HORS TERRITOIRE

9 stagiaires BAFA
+ 1 stagiaire BAFD

Sessions organisées en pension
ou demi-pension hors du territoire.

Une formation BAFA tout près de chez toi !

La Communauté de communes propose des sessions de formation sur le territoire :

BAFA TERRITOIRE

20 stagiaires BAFA

Sessions de formation générale et approfondissement organisées en demi-pension sur le territoire. Une participation de 100 € par session est demandée au stagiaire.

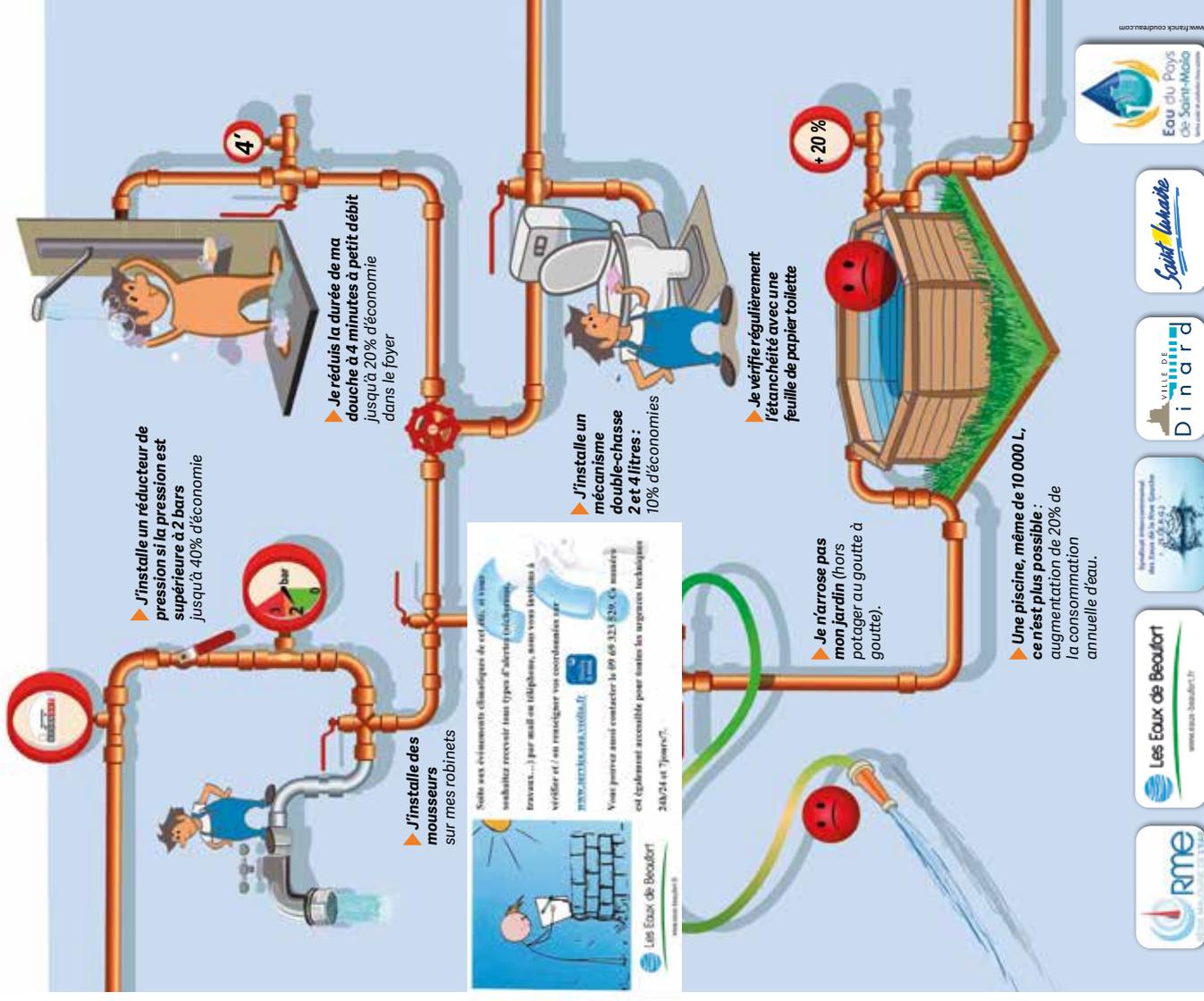
Du 11 au 18 février 2023
au Lycée Les Vergers
à Dol de Bretagne

+ D'INFOS : Service Enfance-Jeunesse
Tel. 02 99 80 19 85 - celine.maloisel@cctdol-batiemsm.bzh



TOUS ACTEURS, ÉTÉ COMME HIVER, POUR ÉVITER UNE PÉNURIE D'EAU POTABLE

Les collectivités ont d'ores-et-déjà fait les efforts d'économies :
les rendements de nos réseaux sont parmi les meilleurs de France (85%)



Lumière sur les maires de La Boussac

La commune est une collectivité territoriale créée sous la Révolution.

De la nomination à l'élection

Les maires français n'ont pas toujours été élus par leurs concitoyens.

De 1789 à 1799, le suffrage censitaire est en vigueur : les agents municipaux (maires) sont élus pour 2 ans par les actifs payant un certain niveau d'impôt.

De 1799 à 1848, ils sont nommés par le préfet et administrent seuls la commune.

De 1848 à 1851, ils sont élus par le conseil municipal.

De 1851 à 1871, ils sont à nouveau nommés pour 5 ans par le préfet.

A partir de 1871, les maires sont élus par les conseils municipaux. La loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale pose les bases du régime communal. Ses principales dispositions sont :

- l'élection du maire par le conseil municipal (sauf à Paris, seulement à partir de 1977)
- l'élection au suffrage universel du conseil municipal qui est désigné pour une durée de 4 ans (6 ans depuis 1929)
- la libre administration des collectivités locales
- la gratuité des fonctions
- la structure et le mode de vote et de règlement du budget

Sous Vichy, par la loi du 16 novembre 1940, les maires des communes de plus de 10 000 habitants sont nommés par le gouvernement, ceux des communes de 2 000 à 10 000 habitants, par le préfet. Les maires des communes de moins de 2 000 habitants restent élus par le conseil municipal.

En 2014, le scrutin évolue pour les communes de plus de 1 000 habitants : les membres du conseil municipal sont élus au scrutin proportionnel de

liste à deux tours. Les listes doivent être paritaires. L'élection du maire reste identique.

Le calendrier électoral

Les élections municipales se déroulaient en mai sous les IIIème et IVème Républiques. Elles sont avancées au mois de mars au début de la Vème République, la loi imposant de faire élire un nouveau Sénat avant la fin du mois d'avril 1959.

Au cours de son histoire, le calendrier des élections municipales a été bouleversé à plusieurs reprises :

- Les deux guerres mondiales ont interrompu toute élection.
 - Les conseils municipaux de 1912 n'ont pas été renouvelés en 1916. Les élections municipales ont lieu les 30 novembre et 7 décembre 1919.
 - Les conseils municipaux de 1935 n'ont pas été renouvelés en 1941. Les élections municipales se déroulent les 29 avril et 13 mai 1945. Ce sont les premières élections depuis la libération de la France et les premières où les femmes peuvent voter.
- Seulement un peu plus de 2 ans séparent les élections municipales de 1945 des suivantes qui se déroulent les 19 et 26 octobre 1947.
- Les élections municipales de 1995, initialement prévues en mars, ont été décalées au mois de juin pour ne pas interférer avec l'élection présidentielle.
- En 2007, elles ont été reportées d'un an car une élection présidentielle et des élections législatives étaient déjà prévues.
- En 2020, la crise sanitaire liée au COVID a retardé l'installation des conseils municipaux.

Zoom sur la parité :

De 1971 à 1983 : 1 seule femme au conseil municipal : Madame Marie ARCHENOUL.

En 1983, le nombre de femmes passe à 2 : Madame Odile MABILE et Madame Rose NICOT. Madame MABILE se retrouvera seule jusqu'en 2008 suite au décès de Madame NICOT en 1985.

Il faut attendre 2008 pour avoir 4 femmes au conseil,

Puis 2014 pour avoir la parité suite à la réforme électorale avec 7 femmes élues sur 15.

En 2020, 8 femmes élues sur 15.

NOM	PRÉNOM	DÉBUT MANDAT	FIN MANDAT	REMARQUE
DELEPINE	Julien	1792	05/1793	
LANGELLIER	François	05/1793	01/1794	
DELEPINE	Julien	01/1794	03/1794	
OLLIVIER	Marie	03/1794	02/1796	
PANARD	Fiacre	02/1796	10/1796	
LANGELLIER	François	10/1796	04/1797	
OLLIVIER	Marie	04/1797	09/1797	
BILLOT	Jean	09/1797	09/1815	
DU BREIL	Louis	09/1815	02/1826	Comte de Landal, titre de courtoisie.
RACINNE		02/1826	09/1830	
BILLOT		09/1830	02/1837	
MERDRIGNAC	Jacques	02/1837	03/1847	Notaire
LESAGE	Charles-Joseph	03/1847	09/1848	
PICARD	Alexis	09/1848	12/1851	
MERDRIGNAC	Jacques	12/1851	08/03/1863	Notaire. Décédé en fonction le 8 mars 1863 à l'âge de 69 ans. Intérim assuré par le 1 ^{er} adjoint : Jean RACINNE. Broualan devient une paroisse le 4 juin 1853.
CHARIL DES MAZURES	Marie	05/1863	07/12/1879	Démissionnaire pour raison de santé.
CHAPPE	Jean-Marie	07/12/1879	15/05/1892	Notaire. Broualan devient une commune le 2 avril 1887
LESAGE	Isidore	15/05/1892	06/1893	Démission. Intérim assuré par le 1 ^{er} adjoint : Jean LEROY.
PANARD	Fiacre	07/1893	10/12/1919	
CLEMENT	Yves	10/12/1919	11/04/1944	
GUILLER	Léon	11/04/1944	10/03/1945	Nomination par arrêté préfectoral du 11 avril 1944 et installation par le Sous-Préfet de Saint Malo le 4 mai 1944.
NIVOLLE	Désiré	10/03/1945	31/10/1947	
GUILLER	Léon	31/10/1947	27/05/1960	M. Henri OLLIVIER est élu maire mais refusera pour le motif suivant : « déclare à ne pas être apte à remplir les fonctions ». Il refusera également la fonction de 1 ^{er} adjoint. Démission en 05/1960. Intérim assuré par le 1 ^{er} adjoint : Mathurin GAGNARD.
GAGNARD	Mathurin	27/05/1960	26/03/1977	Madame Marie ARCHENOUL née FONTAINE est la 1 ^{ère} femme élue au conseil municipal suite aux élections municipales des 14 et 21 mars 1971. Elle est réélue en 1977.
LEFORT DES YLOUSES	Emile	26/03/1977	03/1989	
TANGUY	Gabriel	03/1989	06/1995	
LE NAYE	François	06/1995	03/2008	Maire honoraire
MABILE	Odile	03/2008	26/05/2020	1 ^{ère} femme élue maire. Scrutin de liste à partir de 2014. Maire honoraire.
FAUVEL	Christine	26/05/2020		

Sources : registres Etat Civil 1792-1878 et registres de délibérations depuis 1878

Renseignements utiles



Agence postale communale		02 99 58 24 31
Horaires d'ouvertures Lundi, mardi, jeudi, et vendredi de 14h30 à 17h00 Mercredi de 9h00 à 12h15		
Déchetterie Pleine-Fougères		02 99 48 54 96
Déchetterie Dol-de-Bretagne		02 99 80 33 31
Cabinet médical		02 99 80 01 89
Docteur MARIO		
Pharmacie		02 99 80 02 69
Mme POUJOL		
Cabinet infirmier - 28 ter rue des Lavandières		02 99 80 03 46
Mme MONVOISIN Emmanuelle Mme BARDET Sandy Mme LOISEL Marine		
Cabinet infirmier - 1 allée de l'Ecole		06 47 61 13 74
Mme LOISEL-MATHELIER Céline Mme CAM-LE CUNFF Christelle		
Cabinet kinésithérapeute 28 ter rue des Lavandières		02 99 80 04 98
Mme METIVIER Virginie Mme VAUGRENTE Sylvie		
Ecole publique (maternelle et primaire)		02 99 80 02 66
Mme PIOT		
Ecole service périscolaire		
Garderie 7h15 à 8h40 et de 16h45 à 18h45		02 57 64 08 67
Restaurant scolaire 10h30 à 12h		02 57 64 08 68
Pompiers		18
Gendarmerie		17
Dol de Bretagne		02 99 48 02 40
Lundi au samedi	de 8h00 à 12h00	
	de 14h00 à 18h00	
Dimanche	de 9h00 à 12h00	
	de 15h00 à 18h00	
Pleine Fougères		02 99 48 60 14
Lundi	de 8h00 à 12h00	
Mercredi et Samedi	de 14h00 à 18h00	

AGENDA

1^{er} SEMESTRE 2023

Dates	Evènements
6 janvier 2023	Vœux du Maire
5 mars 2023	Choucroute - Liens d'Amitié
18 mars 2023	Repas réunionnais - Amicale Laïque
25 mars 2023	Repas Couscous - Club de l'Amitié
1 ^{er} mai 2023	Brocante, Foire à tout - Comité des Fêtes
8 mai 2023	Commémoration Victoire 1945
3 et 4 juin 2023	Représentations J'ai 2 notes à vous dire
10 juin 2023	Fête du Lavoir - Comité des Fêtes
1 ^{er} juillet 2023	Fête de l'école - Amicale Laïque

